



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

Séance du 22 OCTOBRE 2013

Le vingt-deux octobre deux mil treize, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Geneviève DRACHKOVITCH, 1er Adjoint – Jean-Paul NARCY, 2^{ème} Adjoint - Alain PICARD, 3^{ème} Adjoint – Francis ARNOUX – Alain BOURGEX - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Béatrice LAMOUREUX - Marie-Thérèse MINARD - Henri VIGIER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Travaux église

L'architecte a fait parvenir l'estimation financière des travaux de toiture qui constituent la première tranche de travaux. Le montant de l'opération, honoraires Architecte compris, s'élève à 240 856.00 € HT, soit 288 063.78 € TTC.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur la base de 40 % du montant HT des travaux, ainsi qu'auprès du Département sur la base de 50 % sur la part HT restant à la charge de la commune, subvention plafonnée à 20 % du coût HT des travaux.

La CAMOSINE sera également sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Travaux maison de Vesvres

Suite à l'avant-projet fourni par l'Architecte du CAUE, plusieurs entreprises tous corps d'état confondus ont été contactées. Seulement quelques-unes ont répondu.

Après étude et comparaison des devis, le conseil municipal a donné préférence au moins-disant.

Ont été retenus :

Gros œuvre : entreprise LAVILLA

Isolation - Menuiserie extérieure et intérieure : entreprise Jean-Jacques MICHOT

Plomberie – chauffage : entreprise NORMAND

Electricité : entreprise DELERY

Revêtements de sols - faïence : entreprise LAVILLA

Peinture : entreprise HENAULT

pour un coût total de 98 223.37 € HT.

Une partie de ces travaux a déjà été budgétisée ; une demande de financement doit être envisagée pour la partie restante.

En ce qui concerne le terrain, la commune a trouvé acquéreur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de la vente auprès de Maître Jacob, notaire à Donzy.





COMPTE-RENDU du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

Questions diverses

➤ **Assurance communale**

Après étude des deux propositions, le conseil municipal décide de retenir celle de MMA, octroyant des garanties supplémentaires et un tarif plus abordable.

➤ **Location de l'ancien presbytère**

Le locataire actuel a informé de son intention de quitter les lieux au 31 décembre 2013. Le logement sera libre au 1^{er} janvier 2014 pour une nouvelle location.

➤ **Colis de Noël**

Suite à la réunion du CCAS, il a été retenu la date du vendredi 13 pour la confection des colis. La distribution aura lieu le samedi 14 à partir de 10 h 00. Cette année, 63 personnes en bénéficieront. Il est rappelé la date du 4 décembre pour le Noël des enfants.

La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

